



FONDS INTERNATIONAUX  
D'INDEMNISATION  
POUR LES DOMMAGES  
DUS À LA POLLUTION  
PAR LES HYDROCARBURES

92FUND/Circ.76  
1er juillet 2011

## **Stages au Secrétariat des FIPOL**

Le Secrétariat du Fonds de 1992 reçoit de temps à autre des demandes de stage, présentées aussi bien par des particuliers que par des États Membres. Sur la base de l'analyse des demandes reçues et des suggestions formulées ultérieurement par un certain nombre d'États Membres, l'Administrateur a préparé une proposition de programme de stages que le Conseil d'administration du Fonds de 1992 a examiné au nom de l'Assemblée de ce Fonds à sa session d'octobre 2010.

Le Conseil d'administration a décidé d'approuver la proposition de l'Administrateur concernant le contenu et le format d'un programme pilote et a décidé que 10 candidats au plus devraient participer à ce projet pilote. Le Conseil d'administration a chargé le Secrétariat de faire rapport sur les résultats du projet pilote lors d'une future session l'Assemblée du Fonds de 1992 afin de mesurer sa réussite et d'étudier la possibilité d'ouvrir le programme à d'autres participants.

Le Secrétariat du Fonds de 1992 offre donc un programme pilote de stages d'une semaine organisé entre le 21 et le 25 novembre 2011 en donnant à 10 candidats, désignés dans les États Membres, la possibilité de participer au programme et d'évaluer ainsi les modules de stages, après quoi il sera possible d'ouvrir ultérieurement la participation au programme à un public plus large.

Les désignations pour la participation au programme de stages devraient émaner des gouvernements des États Membres du Fonds de 1992 et devraient être accompagnées d'un bref curriculum vitae du candidat ainsi que d'une lettre d'intérêt. Bien que des connaissances préalables spécifiques ne soient pas imposées par le Secrétariat, il est clair que le programme sera surtout bénéfique aux candidats impliqués dans l'application pratique des Conventions et justifiant d'un intérêt particulier pour ce domaine. Il sera attendu des États Membres désignant un candidat qu'ils veillent à ce que cela soit le cas. Si le nombre de désignations reçues dépasse les possibilités d'inscription, les candidats seront choisis par le Secrétariat dans le souci d'assurer un équilibre raisonnable en matière de représentation géographique.

S'agissant du financement des stages, les stagiaires doivent s'autofinancer ou être pris en charge par le gouvernement qui les désigne afin d'éviter toute incidence sur le budget du Fonds de 1992.

Le Secrétariat du Fonds de 1992 regrette de ne pouvoir aider les candidats retenus à obtenir un visa d'entrée au Royaume-Uni. Ceux-ci se verront néanmoins remettre une invitation officielle à participer au programme du Secrétariat des FIPOL ce qui pourrait les aider à obtenir un visa.

Le programme pilote devant être dispensé exclusivement en anglais, on attend des candidats qu'ils soient tout à fait à l'aise et qu'ils puissent avoir sans difficulté des échanges dans cette langue.

La date-butoir pour la réception des désignations qui devront être adressées à l'Administrateur des FIPOL est le vendredi 26 août 2011 et il est prévu qu'une décision sur les candidats retenus soit prise au plus tard à la mi-septembre.

On trouvera ci-joint une copie de l'esquisse de programme (susceptible d'être modifié). Une journée du programme sera consacrée à des visites extérieures.

\* \* \*

## ANNEXE

**ESQUISSE DE PROGRAMME**

	<b>Module</b>	<b>Sujet</b>	
<b>Première journée</b>	<b>1</b>	<b>Présentation du régime international d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures</b>	
		i) Le principe du pollueur-payeur dans l'histoire et dans son application au transport maritime	
		ii) Évolution historique et portée de la Convention sur la responsabilité civile et des conventions portant création des Fonds (depuis le sinistre du <i>Torrey Canyon</i> et après)	
		iii) Protocoles et modifications des conventions au fil des années	
		iv) Le rôle du Secrétariat	
		v) Le système dans la pratique ( <b>Exercices:</b> Portée de la Convention sur la responsabilité civile et de la Convention portant création du Fonds, cadre juridique, limites de la responsabilité et de l'indemnisation)	
<b>Deuxième journée</b>	<b>2</b>	<b>Sort des hydrocarbures, effets et mesures d'intervention possibles et leur influence</b>	
		i) Origines et causes de la pollution par les hydrocarbures (perspective générale et déversements provenant d'autres sources que des navires)	
		ii) Effets sur l'environnement et l'économie de la pollution par les hydrocarbures	
		1) Sort des hydrocarbures en mer	
		2) Impacts sur les ressources marines et côtières et demandes d'indemnisation nées de sinistres de pollution	
		iii) Mesures prises à la suite de déversements d'hydrocarbures	
		1) Sinistres ayant fait date dans l'histoire des FIPOL (exemples de sinistres)	
		2) Notifications et suivi, responsabilités locales, protagonistes et interactions	
		<b>3</b>	<b>Membres et contributions</b>
		i) Evolution historique, tendances mondiales en matière de transport des hydrocarbures	
		ii) Administration des contributions	
	1) Calendrier des étapes (lettres des contributeurs, « appels de fonds », établissement des rapports etc)		
	2) Calcul des quotes-parts, versements des intérêts		
	3) Règles en matière d'information, formulaires, rapports sur le Web		
	4) <b>Exercices:</b> Calculs des contributions		
<b>Troisième journée</b>	<b>4</b>	<b>Organisation maritime internationale</b>	
		Contexte international/conventions complémentaires: Conventions MARPOL, OPRC, LLMC, SNDP et Convention sur les hydrocarbures de soute	
	<b>5</b>	<b>Association internationale des armateurs pétroliers indépendants (INTERTANKO)</b>	
		Le point de vue des armateurs pétroliers	

	<b>6</b>	<b>Clubs P&amp;I (y compris une visite dans un club P&amp;I ayant son siège à Londres)</b>
		i) Introduction à la protection et à l'indemnisation et aux garanties (concept de mutualité, couverture fournie par les clubs, cartes bleues...)
		ii) Limites de responsabilité
		iii) Rôle de l'International Group of P&I Clubs
		iv) Réassurance, Lloyds etc
		v) Rôle des correspondants (réseau des correspondants), des propriétaires, des assistants
	<b>7</b>	<b>Le travail d'inspecteurs et des experts sur le terrain</b>
		i) Société International Tanker Owners Pollution Federation (ITOPF)
		1) Rôle de l'ITOPF sur le terrain
		2) Profils nationaux/ressources et moyens nationaux
		3) Utilisation des données électroniques aux fins de planification et d'intervention
<b>Quatrième et cinquième journées</b>	<b>8</b>	<b>Traitement et évaluation des demandes d'indemnisation</b>
		i) Portée des conventions et types de demandes
		ii) Recevabilité et caractère raisonnable des demandes:
		1) Preuve de la perte - tenue d'archives et pièces justificatives
		2) Demandes d'indemnisation au titre des mesures de sauvegarde
		3) Exercice: Caractère raisonnable des demandes (exercice d'intervention suite au sinistre)
		4) Demandes d'indemnisation pour dommages aux biens et pertes économiques
		a) Demandes dans les secteurs de la pêche et de la mariculture
		b) Demandes dans le secteur du tourisme
		5) Demandes d'indemnisation pour dommages causés à l'environnement et enlèvement des hydrocarbures des épaves
		6) Exercice: Le lien de causalité et autre critères
		iii) Traitement et évaluation des demandes d'indemnisation
		1) Préparation et présentation d'une demande
		a) Tenue des archives et pièces justificatives
		b) Considérations importantes (prescription, avis juridique et procédure judiciaire etc)
		2) Étapes du processus d'évaluation (sur le terrain et dans les bureaux etc)
		3) Experts locaux et bureaux conjoints des demandes d'indemnisation
		4) <b>Exercice:</b> Préparation d'une demande d'indemnisation
		iv) Utilisation d'experts sur le terrain et au cours de l'évaluation des demandes <b>(Exercice: évaluation d'une demande)</b>
		v) L'indemnisation dans la pratique: Questions et réponses au sujet de demandes d'information précises et de procédures de règlement
		Discussion et bilan

